



## 6711 - Le Prophète sous la protection des anges

---

### question

Y a -t-il un hadith du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui affirme qu'il était sous la protection des djinns quand la femme d'Abou Lahab voulait l'agresser?J'espère que vous me direz si c'est vrai et s'il y a un hadith concernant l'épouse d'Abou Lahab?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

1. L'affirmation selon laquelle les djinns ont protégé le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) contre l'épouse d'Abou Lahab doit être prouvée par son auteur. Peut-être celui-ci a-t-il confondu les récits. Car ce qui a été prouvé c'est que les anges ont assuré sur l'ordre d'Allah la protection du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) contre l'épouse d'Abou Lahab, comme nous le verrons plus bas.

2. Allah le Très Haut s'est chargé de la protection du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) conformément à Ses propos: **Allah te protégera des gens...** Une des manifestations de cette protection a consisté à mettre à sa disposition des anges gadiens. Ceux-ci empêchèrent l'épouse d'Abou Lahab de le voir comme l'indique ce hadith d'Ibn Abbas: **A la suite de la révélation de : Que périssent les deux mains d' 'Abou Lahab et que lui-même périsse.**, la femme d'Abou Lahab vint alors qu'Abou Bakr était assis aux côtés du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) Abou Bakr dit à ce dernier: si tu t'écartes un peu afin qu'elle ne puisse te nuire, ô Messager d'Allah . **On s'interposera entre elle et moi .**, fit remarquer le Prophète Quand elle arriva près d'Abou Bakr, elle lui dit:

- « Ton compagnon nous a dénigré , ô Abou Bakr

- **Non, au nom de cet édifice, il n'est pas un poète et n'a pas de s'y exercer.**



- Toi, tu le crois. »

Quand elle repartit, Abou Bakr ( p.A.a) dit au Prophète:

- **N'a -t-elle pas vu?**

- Non, un ange n'avait cessé de me cacher jusqu'à son départ. »

(rapporté par al-Bazzaz dans son Mousnad,1/68. Il en dit: sa chaîne de transmission est **belle** .Ce que cofirme Ibn Hadjar dans Fateh al-Bari,8/958)

Voici une partie des hadith concernant ladite dame (puisse Allah ternir son image). Djoundoub ibn Djounada (p.A.a) a dit: « Le Messager d'Allah tomba malade et resta couché durant deux nuits ou trois. Puis une femme se présenta à lui et dit: Muhammad, peut-être ton démon t'a -t-il délaissé, car il ne t'a pas visité depuis deux ou trois nuits! Peu après, Allah, le Puissant, le Majestueux, révéla: **Par le Jour Montant! Et par la nuit quand elle couvre tout! Ton Seigneur ne t' a ni abandonné, ni détesté..** (rapporté par al-Boukhari,4667 et Mouslim,1797)

Al-Hafiz ibn Hadjar dit: « La femme en question était Oumm Djamil fille de Harb, épouse d'Abou Lahab, comme il a été expliqué dans le chapitre : Animation de la nuit par la prière (Fateh al-Bari,8/921).

Une autre preuve de la protection du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) par les anges sur ordre d'Allah est tirée d'un autre incident impliquant Abou Djahl. En effet, l'imam Mouslim ( puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a rapporté dans son Sahih qu'Abou Hourayra a dit: « Abou Djahl a dit: est-ce que Muhammad va encore frotter son front contre le sol devant nous ( c'est-à-dire se prosterner comme il avait l'habitude de le faire devant la Kaaba)- **Oui, lui dit on. Au nom de Laat et Ouzza, reprit il, si je le trouve dans cette posture, je mettrai mon pied sur sa nuque ou écraserai son visage contre le sol!** Puis il alla trouver le Messager d'Allah qui priait, pour lui marcher sur la nuque. Mais on le vit subitement rebrousser chemin en se protégeant des mains! On lui dit: qu'est-ce qui t'arrive? **Un fossé enflammé, un gouffre et des ailes m'ont séparé de lui, répondit il .** Par la suite, le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) dit: **S'il s'était**



approché de moi davantage, les anges l'auraient découpé en morceaux. A ce propos, Allah le Puissant, le Majestueux a révélé: Prenez garde! Vraiment l'homme devient rebelle, dès qu'il estime qu'il peut se suffire à lui-même (à cause de sa richesse). Mais, c'est vers ton Seigneur qu'est le retour. As-tu vu celui qui interdit à un serviteur d'Allah (Mouhammad) de célébrer la Salâ? Vois-tu s'il est sur la bonne voie, ou s'il ordonne la piété? Vois-tu s'il dément et tourne le dos? Ne sait-il pas que vraiment Allah voit? Mais non! S'il ne cesse pas, Nous le saisirons certes, par le toupet, le toupet d'un menteur, d'un pécheur. Qu'il appelle donc son assemblée. Nous appellerons les gardiens (de l'Enfer). Non! Ne lui obéis pas; mais prosterne-toi et rapproche-toi. (Sahih de Mouslim, 2797).

Allah le sait mieux.